

Compte Rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 14 mars 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 14 mars 2017 à 18 H 30. 13 membres sont présents, 2 membres sont absents excusés avec procuration (Mme BERNAY Laure qui a donné procuration à M. BERNAY Daniel, Mme ROCHETTE Marie-Laure qui a donné procuration à M. LEVEQUE Michel).

Secrétaire de séance : Monsieur FUSTIER Julien

Le compte rendu du mardi 14 Février 2017 est adopté à l'unanimité.

Affaires diverses :

- **Marché Public à Procédure Adaptée relatif à l'Agenda d'accessibilité programmée :**
L'entreprise ACCESMETRIE a été retenue pour un montant de 3 300 € H-T
- **Ecole :** La directrice de l'école souhaiterait acquérir, dans le cadre d'un appel à projet de l'Etat, 8 tablettes tactiles, deux ordinateurs et deux vidéoprojecteurs. La dotation de l'Etat serait de 50 % du montant total, la commune propose à l'école de lui faire une avance sur son budget 2018 pour pouvoir acquérir ce matériel. D'autres partenaires vont être sollicités (Département...) pour bénéficier de subventions supplémentaires.
- **Cimetière :** Le mur longeant la partie ancienne du cimetière qui menaçait de s'écrouler a été renforcé.

Dates à retenir :

- **15 mars 2017 à 18H30 :** Commission urbanisme
- **16 mars 2017 à 9h00 :** Première commission de travaux concernant la rue René Palix (SDE, Ouvèze Payre, CAPCA, Naldeo)
- **19 mars 2017 :** Commémoration de la guerre d'Algérie à 11h00, puis à 11h30 à FLAVIAC
- **27 mars 2017 à 17h :** Commission des finances
- **28 mars 2017 à 15h30 :** Réunion avec le cabinet IATE pour finaliser le règlement et le zonage du PLU
- **04 avril 2017 à 9h00 :** Réunion avec les personnes publiques associées dans le cadre du PLU
- **11 avril 2017 :** Conseil Municipal (vote du budget)
- **23 Avril 2017 :** 1^{er} tour des élections présidentielles
- **07 mai 2017 :** 2^{ème} tour des élections présidentielles

Vote des délibérations

- Approbation du rapport de la CLECT relatif à la neutralité fiscale et de l'attribution de compensation dérogatoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le rapport, annexé à la présente délibération, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche relatif à la neutralité fiscale, et approuve également le prélèvement d'un montant de 5 992 € à opérer sur l'attribution de compensation de la commune de St-Julien en St-Alban au titre de la neutralité fiscale.

- Autorisation de signature de convention d'honoraires avec le cabinet de Maître ANCEAU dans le cadre de l'affaire TEXIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le choix de maître ANCEAU pour représenter la commune dans le cadre de l'affaire susvisée et autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraire avec Maître ANCEAU.

- Avis sur la création d'une Agence Postale Communale ainsi que d'une Maison de Service au Public sur la commune de St-Julien en St-Alban

Par 14 voix pour et 1 contre (Mme BERNAY Laure), le Conseil Municipal approuve l'idée de création d'une MSAP / APC sur la commune de St-Julien en St-Alban, donne tous pouvoirs à M. le Maire pour solliciter les différents acteurs impliqués dans ce projet (Préfecture, La Poste, CAPCA...) et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant au présent dossier.

- Indemnités de fonctions du Maire et de ses adjoints – Modification de l'indice terminal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 abstentions (M. LEVEQUE Michel, M. MATEUIL Alain, Mme ROCHETTE Marie-Laure) décide de fixer à 43 % de l'indice 1022 les indemnités de fonctions du Maire, et de fixer à 16,5% de l'indice 1022 les indemnités de fonction d'adjoints tout en précisant que ces crédits seront inscrits au compte 6351 du budget primitif avec une date d'application au 1^{er} Janvier 2017.

- Projet d'échange de terrain avec l'APATPH dans le cadre de la future zone de commerce

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis positif sur le projet d'échange de terrain entre la commune et l'APATPH (la commune céderait 2 914 m² de la parcelle ZH 259 en échange de 5 142 m² de la parcelle ZH 417), autorise M. le Maire à signer tous documents permettant la réalisation de cet échange, de préciser que les frais d'acte engendrés par cette opération seront partagés à hauteur de 50 % entre les deux parties.

La séance est levée à 20h00